

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 460

présenté par

Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras et M. Viry

-----

**ARTICLE 15**

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en monnaie ayant cours légal »

le mot :

« monétaire ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 3 :

III. – En conséquence, à l'alinéa 4, après la référence :

« II, »

insérer les mots :

« à l'exclusion des actifs numériques relevant du 2° de l'article L. 54-10-1 du code monétaire et financier, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à corriger les risques que la rédaction actuelle de cet article peut faire peser sur les joueurs, en supprimant la possibilité pour les entreprises de JONUM de récompenser leurs joueurs avec des cryptomonnaies.